

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 13 décembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. François Séguin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-12-1066 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 13 décembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 5.7 « Règlement d'emprunt n° 1608 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance extraordinaire du 29 novembre 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Aide financière / Soutien aux activités
- 4.5 Compétition de gymnastique provinciale organisée par Gymini / Aide financière pour la location du gymnase
- 4.7 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Bâtiments temporaires / Zone P2-330

5. GREFFE

- 5.1 Règlement hors cour / Réclamation / 85, avenue Saint-Jean-Baptiste
- 5.2 Expropriation / Servitude de drainage / Lots 3 377 483 et 3 377 484
- 5.4 Contrôle intérimaire / Résolution 10-11-24-31 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Désignation d'un fonctionnaire responsable
- 5.5 Commission de toponymie / Officialisation des noms des rues Claude-Provost, Frank-Selke et des Pinsons
- 5.6 Politique de gestion contractuelle
- 5.7 Règlement d'emprunt n° 1608 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires
- 6.2 Liste des comptes
- 6.3 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2011
- 6.4 Assurances générales 2011
- 6.5 Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé
- 6.6 CIT La Presqu'Île / Budget 2011 / Programme d'immobilisations

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des ressources humaines / Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Correction de la résolution 10-11-997
- 7.2 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 20 octobre 2010
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de M^{me} Ariane Leroux au poste de coordonnatrice en environnement
- 7.4 Service action communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants d'activités
- 7.5 Service des arts et de la culture / Confirmation de M^{me} Karine Marin au poste de coordonnatrice à l'animation culturelle
- 7.6 Service sécurité incendie / Nomination de M. Yves Gaumond à titre de capitaine temporaire
- 7.7 Divers services de la Ville / Embauches temporaires / Agents de bureau et/ou secrétaires-réceptionnistes

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunions du 27 août 2010 et du 24 septembre 2010

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Opticentre Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Aide financière pour l'achat d'un système de sonorisation

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-57 / Services de contrôle des animaux
- 13.2 Disposition de biens abandonnés / 7, rue Bourget, app. 4
- 13.3 Disposition de biens abandonnés / 363, rue Raymond
- 13.4 Interdiction de stationnement des véhicules routiers à l'exception des autobus scolaires / Partie de la rue Boyer

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-54 / Fourniture de produits chimiques pour l'année 2011

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Pavage, bordures et éclairage / Projets printemps-été 2011 / Règlements n^{os} 1602 et 1603
- 15.2 Installation de luminaires sur la rue Marier à l'intersection de la rue Henry-Ford
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Réhabilitation des ponceaux près du 182 et 224, rue Meloche

- 15.6 Ordres de changement n^{os} 54, 55 et 56 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n^o 1496
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 202-110-1609-01 / Services professionnels / Surveillance des travaux / Construction de jeux d'eau et aménagement d'un parc sur la rue Champagne / Règlement n^o 1609

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 novembre 2010
- 16.2 PIIA / Révision de la résolution 10-07-608 / Enseignes / 110, rue Joseph-Carrier / CCU n^o 10-11-138
- 16.3 PIIA / Projet d'éclairage architectural extérieur / 431, avenue Saint-Charles / Zone P2-257 / CCU n^o 10-11-139
- 16.4 Achat de cases de stationnement / Agrandissement de la cour actuelle / 18, rue Saint-Henri / CCU n^o 10-11-141
- 16.5 PIIA / Abrogation de la résolution 10-11-1008 / Nouvelle construction / Tours d'habitation / 1 et 7, rue Édouard-Lalonde / Lot projeté 4 713 330 / Zone C2-406 / CCU n^o 10-11-142
- 16.6 PIIA / Révision de la résolution 10-10-863 / Nouvelle enseigne sur poteau / 120, rue Joseph-Carrier / Zone C3-126 / CCU n^o 10-11-144
- 16.7 Dérogation mineure / 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Rapport bâti/terrain / Lot projeté 4 722 962 / Zone C3-218 / CCU n^o 10-11-140
- 16.8 Dérogation mineure / 2212, rue des Siffleurs / Marge avant / Lot 2 802 149 / Zone H1-220 / CCU n^o 10-12-155
- 16.9 Recrutement / Membres du Comité consultatif d'urbanisme / Sièges impairs / Démission de M. Yvan Abel

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption second projet / Règlement n^o 1275-145 / Soustraction d'une partie de territoire de la zone C2-716 / Création d'une nouvelle zone commerciale C2-756 / Secteur Harwood
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n^o 1275-146 / Modification des limites de la zone H1-713 / Création de la nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.3 Adoption / Règlement n^o 1270-35 / Modification de l'affectation des lots 1 545 954 et 1 545 955 sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.4 Adoption / Règlement n^o 1270-36 / Modification de l'affectation des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 au coin de la rue des Muguetts et du chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 18.5 Adoption / Règlement n^o 1275-143 / Autorisation / Épiceries en complément d'un usage station-service dans la zone I2-644
- 18.6 Adoption / Règlement n^o 1275-147 / Agrandissement de la zone communautaire P2-512 à même la zone résidentielle H1-510
- 18.7 Adoption / Règlement n^o 1275-148 / Augmentation du nombre maximal de logements par habitations multifamiliales dans la zone H3-412
- 18.8 Adoption / Règlement n^o 1602 / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet
- 18.9 Adoption / Règlement n^o 1609 / Construction de jeux d'eau et aménagement d'un parc sur la rue Champagne (Lot 2 580 908)
- 18.10 Avis de motion / Règlement n^o 1531 / Préparation de plans et devis / Honoraires professionnels / Surveillance des travaux / Pavage et éclairage de la rue des Saules
- 18.11 Avis de motion / Règlement n^o 1564-01 / Modification du Règlement relatif au stationnement – RMH 300

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS
21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE
22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

10-12-1067 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-12-1068 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-12-1069 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE / SOUTIEN AUX ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de leurs différentes activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme pour l'année 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à titre d'aide financière pour l'année 2011 soit versé à Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de leurs différentes activités;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-12-1070 COMPÉTITION DE GYMNASTIQUE PROVINCIALE ORGANISÉE PAR GYMINI / AIDE FINANCIÈRE POUR LA LOCATION DU GYMNASSE

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini sera l'hôte d'une compétition d'envergure provinciale les 22 et 23 janvier 2011;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à l'égard de la location du gymnase pour la tenue de l'événement susdit;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) soit versé à titre d'aide financière au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil dans le cadre de la tenue de la compétition provinciale de gymnastique qui aura lieu les 22 et 23 janvier 2011 à l'école de la Cité-des-Jeunes.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1071 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / BÂTIMENTS TEMPORAIRES / ZONE P2-330

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandatée afin de préparer un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'implantation de bâtiments temporaires dans la zone P2-330.

« ADOPTÉE »

10-12-1072 RÈGLEMENT HORS COUR / RÉCLAMATION / 85, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT le recours intenté contre la Ville par les propriétaires d'un immeuble sis au 85, avenue Saint-Jean-Baptiste, à la suite d'un dégât d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour présentée par la partie demanderesse consistant en un désistement, chaque partie payant ses frais;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le désistement sans frais de la partie demanderesse dans le dossier de la Cour du Québec du district de Beauharnois portant le numéro 760-22-006025-087;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-12-1073 EXPROPRIATION / SERVITUDE DE DRAINAGE / LOTS 3 377 483 ET 3 377 484

CONSIDÉRANT que le promoteur B.P.M. Construction inc., responsable du développement du secteur des rues des Pinsons et des Hironnelles, s'était engagé, dans le cadre du protocole d'entente du Règlement n° 1398, à établir une servitude de drainage sur les lots 3 377 483 et 3 377 484 avant qu'ils ne soient cédés;

CONSIDÉRANT que le promoteur a fait confectionner par M. Roger Trudeau, arpenteur géomètre, en date du 11 octobre 2005, un certificat de piquetage et un plan accompagnant la description technique montrant l'emplacement de ladite servitude, lequel porte le numéro minute 35669;

CONSIDÉRANT qu'un fossé a été construit à l'endroit prévu, mais que le promoteur n'a pas établi la servitude tel que prévu;

CONSIDÉRANT que les propriétaires actuels refusent ou négligent d'autoriser l'établissement de la servitude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires à l'acquisition de ces servitudes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Séguin & Associés Avocats inc. soit mandatée afin de négocier avec les propriétaires des lots susdits l'établissement desdites servitudes et, à défaut d'entente, d'entreprendre les procédures d'expropriation requises.

« ADOPTÉE »

10-12-1074 CONTRÔLE INTÉRIMAIRE / RÉOLUTION 10-11-24-31 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-24-31 adoptée par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, adoptée le 24 novembre 2010, prévoyant des mesures de contrôle intérimaire, en vertu des articles 61.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour un secteur situé à l'ouest de l'autoroute 540, entre les chemins de fer du CP et du CN;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de ladite résolution prévoit qu'un fonctionnaire de la Ville soit désigné afin d'émettre, à l'égard du territoire visé, les permis et certificats en matière d'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit désigné à titre de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats pour le territoire visé par les mesures de contrôle intérimaire prévues à la résolution 10-11-24-31 adoptée par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges le 24 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1075 COMMISSION DE TOPONYMIE / OFFICIALISATION DES NOMS DES RUES CLAUDE-PROVOST, FRANK-SELKE ET DES PINSONS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des noms de rues suivants par la Commission de toponymie du Québec en date du 12 novembre 2010 :

- rue Claude-Provost;
- rue Frank-Selke;
- rue des Pinsons;

ET QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la municipalité ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

10-12-1076 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la Ville doit adopter une politique de gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19.) avant le 1^{er} janvier 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adoptée la Politique de gestion contractuelle dont le texte apparaît dans un document préparé par le Service du greffe en date du 10 décembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1077 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1608 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 13 décembre 2010, pour le Règlement n° 1608 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt d'un million cent soixante mille dollars (1 160 000 \$) à ces fins ».

10-12-1078 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (85 490 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 30 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1079 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions cinq cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et trente-cinq cents (7 544 895,35 \$).

« ADOPTÉE »

10-12-1080 TRANSPORT SOLEIL INC. / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc. pour l'exercice financier 2011 montrant des revenus de sept cent cinquante-huit mille huit cent quarante dollars (758 840 \$) et des dépenses du même montant;

QUE soit autorisée la trésorière à verser à Transport Soleil inc. un montant de quarante-quatre mille trois cent dix dollars (44 310 \$) représentant la quote-part 2011 calculée au prorata de la population de chacune des villes participantes.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1081 ASSURANCES GÉNÉRALES 2011

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-huit dollars (295 338 \$), taxes applicables non comprises, pour la période du 31 décembre 2010 au 30 décembre 2011.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1082 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'excédent de fonctionnement accumulé de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit affecté d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) à titre de réserve pour le financement des futurs immeubles municipaux.

« ADOPTÉE »

10-12-1083 CIT LA PRESQU'ÎLE / BUDGET 2011 / PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, pour l'exercice financier 2011, montrant des revenus de fonctionnement de sept millions cent soixante-trois mille huit cent cinquante-cinq dollars (7 163 855 \$) et des dépenses de fonctionnement de sept millions cent soixante-trois mille huit cent cinquante-cinq dollars (7 163 855 \$);

QUE soit approuvé le programme quinquennal des immobilisations 2011 à 2015 montrant des dépenses en immobilisations pour un montant total d'un million cinq cent huit mille six cent trente et un dollars et trente-neuf cents (1 508 631,39 \$);

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2011 est établie à quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt dollars (97 620 \$) quant aux dépenses d'administration, à un million trois cent cinquante-trois mille cinq cent quarante-trois dollars (1 353 543 \$) quant aux dépenses de transport, à huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-six dollars (855 436 \$) quant à la quote-part pour les frais d'exploitation des trains de banlieue et à cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$) quant à la quote-part du déficit du métro;

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1084 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / CORRECTION DE LA RÉOLUTION 10-11-997

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente autorisée par la résolution 10-11-997 devait porter le numéro 2 plutôt que 3;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 10-11-997 soit modifiée en remplaçant dans le titre et dans le texte le numéro de l'entente « 3 » par « 2 ».

« ADOPTÉE »

10-12-1085 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 20 octobre 2010 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

10-12-1086 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / CONFIRMATION DE M^{ME} ARIANE LEROUX AU POSTE DE COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M^{me} Ariane Leroux en date du 29 novembre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Ariane Leroux au poste régulier de coordonnatrice en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 30 novembre 2010;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leroux.

« ADOPTÉE »

10-12-1087 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / ÉTUDIANTS SURVEILLANTS D'ACTIVITÉS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Steve Calamia, Simon Labrecque, Jean-Philippe Mailhot, Jérôme Lauzon, Philippe-Alexandre Joly, Shane Stanworth Belleville, Anthony Woodger, Étienne Lamoureux et Ianick Calamia à titre d'étudiants surveillants d'activités pour le Service action communautaire et ce, pour la période comprise entre le 7 décembre 2010 et le 15 avril 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-12-1088 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE M^{ME} KARINE MARIN AU POSTE DE COORDONNATRICE À L'ANIMATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M^{me} Karine Marin en date du 17 novembre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Karine Marin au poste régulier de coordonnatrice à l'animation culturelle au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 14 décembre 2010;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Marin.

« ADOPTÉE »

10-12-1089 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION DE M. YVES GAUMOND À TITRE DE CAPITAINE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la charge accrue de responsabilités confiée au directeur du Service sécurité incendie par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'assurer la mise en œuvre et l'encadrement des activités de formation à l'intention des pompiers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Yves Gaumond à titre de capitaine temporaire attribué exclusivement aux fonctions de responsable des plans de formation – volet pratique, au sein du Service sécurité incendie, à compter du 14 décembre 2010 et ce, pour la durée jugée adéquate par l'Employeur;

QU'il est entendu que M. Gaumond bénéficiera du « taux horaire pour travail administratif et travail de formateur » tel qu'énoncé à l'article 19 de l'Entente sur les conditions de travail des capitaines, et ce, pour les heures de travail effectuées à titre de capitaine temporaire.

« ADOPTÉE »

10-12-1090 DIVERS SERVICES DE LA VILLE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / AGENTS DE BUREAU ET/OU SECRÉTAIRES-RÉCEPTIONNISTES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 29 novembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Carole Leduc et Lison Chartrand à titre d'agent de bureau et/ou de secrétaire-réceptionniste au sein des divers services de la Ville et ce, pour la période comprise entre le 3 janvier 2011 et le 23 décembre 2011, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1 ou classe 7, échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-12-1091 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNIONS DU 27 AOÛT 2010 ET DU 24 SEPTEMBRE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif de la culture respectivement le 27 août 2010 et le 24 septembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1092 OPTICENTRE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE SONORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la corporation de l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion pour l'achat d'un système de sonorisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) soit versé à la corporation de l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour l'acquisition d'un système de sonorisation permanent au profit des utilisateurs de l'Opticentre;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-22-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-12-1093 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-57 / SERVICES DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de contrôle des animaux, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 23 novembre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-57;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, pour un montant de dix mille quatre cent vingt-cinq dollars (10 425 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-57;

QUE le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de contrôle des animaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1094 DISPOSITION DE BIENS ABANDONNÉS / 7, RUE BOURGET, APP. 4

CONSIDÉRANT que la Ville a récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 7, rue Bourget, app. 4;

CONSIDÉRANT que ces biens n'ont toujours pas été réclamés par leur propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, directeur des travaux publics, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 7, rue Bourget, app. 4, le 8 novembre 2010;

QUE M. Duval soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

10-12-1095 DISPOSITION DE BIENS ABANDONNÉS / 363, RUE RAYMOND

CONSIDÉRANT que la Ville a récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 363, rue Raymond;

CONSIDÉRANT que ces biens n'ont toujours pas été réclamés par leur propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, directeur des travaux publics, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 363, rue Raymond, le 2 juin 2010;

QUE M. Duval soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

10-12-1096 INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ROUTIERS À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES / PARTIE DE LA RUE BOYER

CONSIDÉRANT la demande d'interdire le stationnement des véhicules routiers, à l'exception des autobus scolaires, sur une partie de la rue Boyer;

CONSIDÉRANT la sécurité des écoliers fréquentant l'école Sainte-Trinité de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'interdiction de stationnement prévue à la résolution 09-12-966;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 novembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers, à l'exception des autobus scolaires, soit prohibé sur la rue Boyer, du côté sud, entre la rue Béique jusqu'à la limite est du terrain de l'école Sainte-Trinité;

QUE l'interdiction de stationnement sur la rue Boyer soit décrétée comme suit :

- côté sud, à partir de 30 m de l'avenue Saint-Charles jusqu'à la limite est du terrain du 177, rue Boyer, les lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 18 h;
- côté nord, à partir de 30 m de l'avenue Saint-Charles jusqu'à la fin du terrain du 166, rue Boyer, les mardi et jeudi de 8 h à 18 h;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-12-1097 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-54 / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2011 par le Service des eaux, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 novembre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des quatre (4) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-54;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Quadra Chimie ltée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- carbonate de soude, au prix unitaire de cinquante-quatre cents (0,54 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Produits Chimiques Erpac inc., 20 275, rue Clark Graham, bureau 200, Baie-d'Urfé (Québec), H9X 3T5, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- polymère, au prix unitaire de cinq dollars et treize cents (5,13 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-54;

QUE le directeur aux usines, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2011 dans la quantité nécessaire et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-12-1098 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PROJETS PRINTEMPS-ÉTÉ 2011 / RÈGLEMENTS N^{OS} 1602 ET 1603

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 5 novembre 2010 et révisé le 3 décembre 2010, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres de services professionnels pour les projets de pavage, bordures et éclairage faisant l'objet des Règlements n^{os} 1602 et 1603.

« ADOPTÉE »

10-12-1099 INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA RUE MARIER À L'INTERSECTION DE LA RUE HENRY-FORD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la sécurité de l'intersection de la rue Henry-Ford sur la rue Marier par l'ajout de luminaires;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse par la Division technique de la Ville;

CONSIDÉRANT la présence de poteaux de béton d'Hydro-Québec dans ce secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de quatre (4) luminaires sur poteaux existants appartenant à Hydro-Québec sur la rue Marier à l'intersection de la rue Henry-Ford, le tout tel qu'indiqué sur le croquis joint à la présente résolution;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec, le cas échéant, la réquisition pour les raccordements requis et à transmettre à cette fin la présente résolution ainsi qu'un plan de l'emplacement susdit;

QUE soit autorisée une dépense de cinq cent soixante-seize dollars (576 \$) à cette fin;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1431.

« ADOPTÉE »

10-12-1100 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 1 / RÉHABILITATION DES PONCEAUX PRÈS DU 182 ET 224, RUE MELOCHE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 1 relié au projet « Réhabilitation de ponceaux près du 182 et 224, rue Meloche » totalisant un montant de trois cent soixante-dix-neuf dollars (379 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

10-12-1101 ORDRES DE CHANGEMENT N^{os} 54, 55 ET 56 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N^o 1496

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 54, 55 et 56 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n^o 1496 » totalisant un montant de vingt-neuf mille soixante-seize dollars et quatre-vingt-trois cents (29 076,83 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1496.

« ADOPTÉE »

10-12-1102 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1609-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CHAMPAGNE / RÈGLEMENT N° 1609

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de jeux d'eau et d'aménagement d'un parc sur la rue Champagne, y incluant tous les travaux connexes – Règlement n° 1609, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 7 décembre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 7 décembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant trente-neuf mille dollars (39 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1609-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

10-12-1103 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1104 PIIA / RÉVISION DE LA RÉOLUTION 10-07-608 / ENSEIGNES / 110, RUE JOSEPH-CARRIER / CCU N° 10-11-138

CONSIDÉRANT la résolution 10-07-608 refusant un projet d'enseignes pour un immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que le requérant a modifié sa demande;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-138 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard du projet des enseignes de l'immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier, les enseignes « A » et « C » telles que montrées aux documents préparés par Realion Dezygn Plus reçus les 4 et 8 juin 2010 et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que l'enseigne « B » située sur le mur donnant en direction de l'avenue Saint-Charles soit complètement enlevée;
- que l'enseigne « C » soit modifiée en y enlevant les mots « Apportez votre vin »;

QU'aucun certificat d'autorisation ne sera délivré tant que les conditions susmentionnées ne seront pas remplies.

« ADOPTÉE »

10-12-1105 PIIA / PROJET D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL EXTÉRIEUR / 431, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE P2-257 / CCU N° 10-11-139

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-139 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 431, avenue Saint-Charles, le projet d'éclairage architectural extérieur présenté dans le document intitulé « Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, Étude d'éclairage – Mise en valeur de façades » préparé par Mario Pharand de Celix Design, et ce, conditionnellement toutefois à ce que l'éclairage soit uniquement de couleur blanche.

« ADOPTÉE »

10-12-1106 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / AGRANDISSEMENT DE LA COUR ACTUELLE / 18, RUE SAINT-HENRI / CCU N° 10-11-141

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-141 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 18, rue Saint-Henri, la demande d'achat de deux (2) cases de stationnement dans le but d'agrandir la cour actuelle pour les chiens de l'Hôtel Balto, le tout tel qu'illustré au plan d'implantation projet 101101, en date du 3 novembre 2010, préparé par Claude Matte, architecte, et ce, sous réserve cependant que la clôture existante et projetée soit entièrement localisée sur la propriété de la requérante.

« ADOPTÉE »

10-12-1107 PIIA / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 10-11-1008 / NOUVELLE CONSTRUCTION / TOURS D'HABITATION / 1 ET 7, RUE ÉDOUARD-LALONDE / LOT PROJETÉ 4 713 330 / ZONE C2-406 / CCU N° 10-11-142

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-1008 acceptant un projet de nouvelle construction de trois (3) tours d'habitation de six (6) étages réunies par un stationnement souterrain sis au 1 et 7, rue Édouard-Lalonde;

CONSIDÉRANT que le promoteur et la Ville conviennent d'apporter des modifications à ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-142 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1 et 7, rue Édouard-Lalonde, le projet de nouvelle construction de trois (3) tours d'habitation de six (6) étages réunies par un stationnement souterrain, le tout tel qu'illustré au plan intitulé « Les Perles de la Gare » présenté par Karl Fischer, architecte, en date du 2 novembre 2010 (révision 1 du 2 novembre 2010), projet 10-26, dessins Ask-000, Ask-100 à 105, Ask-200 à 205 et Ask 301, ainsi qu'au plan préparé par Marie-Ève Lussier, architecte paysagiste, projet 10-903, dessin AP-400, en date du 1^{er} novembre 2010 (révision 3 en date du 1^{er} novembre 2010), en plus du plan modifié intitulé « Les Perles de la Gare » présenté par Karl Fisher, architecte, en date 7 septembre 2010 (révision 2 du 8 novembre 2010), projet 10-26, dessins Ask-100 à Ask-102, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les plans d'architecte paysagiste soient révisés de façon à tenir compte du plan d'implantation présenté par Karl Fisher, architecte, feuillet Ask-100, en date du 7 septembre 2010 (révision 2 en date du 8 novembre 2010);
- qu'une servitude notariée permettant l'accessibilité aux conteneurs à déchets et recyclage soit accordée par la Ville;
- que les contenants à déchets et recyclage ne se retrouvent dans les enclos en cour avant que le jour de la levée et que l'aire desdits espaces soit ceinturée d'une clôture opaque et dissimulée par une haie dense d'une hauteur égale à ladite clôture;
- qu'aucun système de climatisation et ventilation ne soit à la vue, incluant le compresseur, et ne soit installé sur les balcons ou murs apparents; que le tout soit aménagé sur le toit et qu'un enclos opaque clôture l'enceinte de ces équipements;
- que dans l'éventualité où des antennes paraboliques seraient installées, elles ne devront pas être visibles de la voie publique;
- qu'une dérogation mineure soit accordée à l'égard des marges proposées et de la localisation des espaces des conteneurs à déchets et recyclage;
- le drainage doit être conforme à la réglementation municipale et être approuvé par la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution 10-11-1008.

« ADOPTÉE »

10-12-1108 PIIA / RÉVISION DE LA RÉOLUTION 10-10-863 / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / 120, RUE JOSEPH-CARRIER / ZONE C3-126 / CCU N^o 10-11-144

CONSIDÉRANT la résolution 10-10-863 refusant un projet de nouvelle enseigne pour un immeuble sis au 120, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que le requérant a modifié sa demande;

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 10-11-144 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n^o 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise, à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue Joseph-Carrier, le projet de nouvelle enseigne tel qu'illustré au plan proposé par Enseignes Décor Néon, projet Place Carrier, dessin 003-05112010, reçu le 5 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-12-1109 DÉROGATION MINEURE / 9, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / RAPPORT BÂTI/TERRAIN / LOT PROJETÉ 4 722 962 / ZONE C3-218 / CCU N° 10-11-140

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par JMV Real Estate Holding Ltd;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-140 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 27 novembre 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser un rapport bâti/terrain (sans zone tampon) de 14,1 % alors que la grille des usages et normes de la zone C3-218 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un ratio de 15 %.

« ADOPTÉE »

10-12-1110 DÉROGATION MINEURE / 2212, RUE DES SIFFLEURS / MARGE AVANT / LOT 2 802 149 / ZONE H1-220 / CCU N° 10-12-155

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite le 23 novembre 2010 par M^{me} Stéphanie Guilbault;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-12-155 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 27 novembre 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2212, rue des Siffleurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2212, rue des Siffleurs, afin d'autoriser une marge avant de 6,89 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H1-220 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge de 7 mètres.

« ADOPTÉE »

10-12-1111 RECRUTEMENT / MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / SIÈGES IMPAIRS / DÉMISSION DE M. YVAN ABEL

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la lettre remise par M. Yvan Abel avisant de sa démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 novembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter la démission de M. Yvan Abel au siège n° 1, en date du 29 novembre 2010, et que la Ville lui transmette ses remerciements pour sa collaboration au cours de ces années à titre de membre actif au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

ET QU'avis soit publié afin de recevoir des candidatures pour le poste à combler.

« ADOPTÉE »

10-12-1112 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-145 / SOUSTRACTION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE LA ZONE C2-716 / CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C2-756 / SECTEUR HARWOOD

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-145 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 décembre 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-145 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de soustraire une partie de territoire de la zone C2-716 et de créer une nouvelle zone commerciale C2-756 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-12-1113 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-146 / MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE H1-713 / CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE H2-757 AUTORISANT LES HABITATIONS BI ET TRIFAMILIALES AU 149 ET 159, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-146 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 décembre 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-146 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites de la zone H1-713 afin de créer une nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales pour les propriétés situées au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-12-1114 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-35 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 1 545 954 ET 1 545 955 SUR L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un projet de règlement portant le n° 1270-35;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 décembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-35 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-35 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de remplacer l'affectation « Habitations de faible densité (H-F) » par une affectation « Habitations de moyenne à forte densité (H-MF) » pour les lots 1 545 954 et 1 545 955 situés sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste ».

« ADOPTÉE »

10-12-1115 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-36 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 3 291 357, 3 684 785 ET 3 684 786 AU COIN DE LA RUE DES MUGUETS ET DU CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un projet de règlement portant le n° 1270-36;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 décembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-36 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-36 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de faible densité (H-F)" des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 situés au coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie par une affectation "Institutionnelle (INS)" ».

« ADOPTÉE »

10-12-1116 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-143 / AUTORISATION / ÉPICERIES EN COMPLÉMENT D'UN USAGE STATION-SERVICE DANS LA ZONE I2-644

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} novembre 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-143;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 novembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-143 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-143 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les épiceries (6012) en complément d'un usage station-service (633) dans la zone I2-644 ».

« ADOPTÉE »

10-12-1117 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-147 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE P2-512 À MÊME LA ZONE RÉSIDENTIELLE H1-510

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-147;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 29 novembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-147 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-147 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P2-512 à même une partie de la zone résidentielle H1-510 pour y inclure les lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 ».

« ADOPTÉE »

10-12-1118 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-148 / AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE H3-412

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 novembre 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-148;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 29 novembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-148 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-148 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 8 à 16 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-412 ».

« ADOPTÉE »

10-12-1119 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1602 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BIZET, RAVEL ET CROISSANT BIZET

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1602 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1602 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet et décrétant un emprunt d'un million deux cent quarante-neuf mille dollars (1 249 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-12-1120 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1609 / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CHAMPAGNE (LOT 2 580 908)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1609 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1609 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire des jeux d'eau et d'aménager un parc sur un emplacement en front de la rue de Champagne (Lot 2 580 908), y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de cinq cent trente-six mille dollars (536 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-12-1121 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1531 / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / HONORAIRES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DE LA RUE DES SAULES

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue des Saules en décrétant un emprunt de trois cent quatre-vingt mille dollars (380 000 \$) à ces fins.

10-12-1122 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-01 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – RMH 300

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement - RMH 330.

10-12-1123 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Tenue du grand prix cycliste de Vaudreuil-Soulanges le 22 mai 2011 / Droit de passage sur une portion de la route 342.

« ADOPTÉE »

10-12-1124 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-12-1125 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-12-1126 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 55 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier